

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MARDI, 28 NOVEMBRE 1797.

Suite de Londres, du 14 Novembre.

Les nouvelles reçues hier des côtes de France, démentent formellement la nouvelle du département de la flotte de Brest; il paroît au contraire qu'on l'équipe avec la plus grande promptitude. L'idée générale est que pendant l'hiver les François tenteront une nouvelle expédition contre l'Islande, où ils espèrent trouver beaucoup d'esprits disposés à la révolte.

Suite de la séance de la Chambre des Communes du 10.

M. Pitt prend la parole: „Dans la persuasion bien fondée, dit-il, que l'adresse proposée obtiendrait l'approbation unanime de cette Chambre, j'avoue que je suis affecté de voir mes espérances trompées. En même tems que je me réjouis des talens qu'annonce le discours de mon noble parent, j'ai entendu avec peine l'expression de quelques-uns de ses sentimens; mais j'ai été infiniment plus surpris de l'opinion de l'honorable baronet et de l'amendement par lequel il l'a conclu. Je ne puis accorder au noble lord que nous ne devions faire aucune paix; encore moins puis-je accepter pour moi, ni pour mes collègues, l'approbation qu'il donne à la manière dont nous avons terminé la négociation. Nous ne l'avons pas terminée. Si elle a cessé, c'est qu'on n'a pas souffert qu'elle continuât, et la rupture est le fait de l'ennemi et non celui du gouvernement britannique. Si nous avons quelque titre à l'approbation de cette Chambre, si nous avons quelque droit aux applaudissemens de nos compatriotes, c'est pour avoir persévéré avec un zèle que rien n'a pu rebuter, à montrer le désir sincère que nous avions de la paix; c'est pour nous être obstinés à vaincre tous les dégoûts, à surmonter tous les obstacles, pour obtenir un succès, malgré le peu de probabilité et de vraisemblance qu'il

y eût d'y parvenir. En regrettant vivement que l'effet n'ait pas répondu à nos efforts infatigables, nous sommes loin de céder à une crainte pusillanime; nous sommes loin d'avoir la faiblesse que trahiroit la conduite proposée par l'honorable baronet. Nous ne cacherons pas notre douleur d'avoir vu nos desirs frustrés, nos espérances trompées; mais en même tems nous ferons éclater notre indignation, et laissant à la vérité toute la force de ses couleurs, nous ferons connoître à l'univers et la modération patiente de notre conduite, et l'indignité des procédés que nous avons soufferts, et le juste ressentiment que nous en conservons. Le parti proposé tient un honorable milieu entre celui qu'approuveroit le noble lord et celui que recommande l'honorable baronet. Convierdroit-il au parlement d'Angleterre de s'occuper à déplorer les malheurs inséparables d'une guerre, dont l'homme le moins impartial ne peut imputer la continuation qu'à l'animosité implacable, à l'ambition insatiable, et aux prétentions insoutenables d'un gouvernement fanatique qui a déjà bouleversé l'Europe, et d'oublier qu'il est du devoir des représentans d'une grande nation, de la convaincre qu'ils sont déterminés à prendre les moyens de détourner d'elle, s'il est possible, les calamités dont l'injustice et la haine de ses ennemis la menacent? Après un coup d'œil sur les pièces déposées sur votre bureau, peut-on douter que tout l'odieux des maux futurs ne doive retomber sur eux? Peut-il n'être pas évident que les ministres n'ont négligé aucune des tentatives qui pouvoient conduire à la conclusion de la paix? Comment l'honorable baronet conciliera-t-il les différentes accusations qu'il se permet contre eux? Il prétend qu'ils ne doivent pas entrer en négociation; qu'ils

ne doivent pas la continuer après des demandes aussi extraordinaires, aussi déshonorantes, et après la violation de toutes les formes usitées; et cependant il les accuse d'avoir manqué de sincérité, et veut paroître convaincu que l'ennemi étoit véritablement disposé à faire la paix. Quel motif attribuer à des contradictions si palpables? Probablement l'incohérence des raisonnemens de l'honorable baronet, vient de la crainte qu'il a d'offenser l'ennemi. Il a peur de toucher une corde qui pourroit réveiller l'animosité, et plutôt que de s'exposer à un mal qui lui semble effrayant, il préfère de voiler la vérité, de compromettre l'honneur de son pays, et de tenir l'Europe en suspens sur le véritable auteur de la rupture. J'avoue que je ne peux pas être de cet avis. Je crois que c'est pour nous un devoir indispensable d'exprimer notre sentiment avec une noble hardiesse; et je ne doute pas que la Chambre ne trouve que ce devoir est d'accord avec la dignité, et qu'il lui est prescrit par l'intérêt et l'honneur national. Loin de penser, comme l'honorable baronet, que cette conduite puisse perpétuer l'animosité, je suis d'une opinion absolument contraire. Celui qui fait scrupule de déclarer que le gouvernement françois s'est joué de tous principes de justice, qu'il a trahi les intérêts de la France et de l'Europe; celui qui tergiverse sur une question si importante, nous prive de la seule consolation qui nous reste dans la nécessité où nous sommes de continuer la guerre. C'est précisément parce que le blâme tombe sur le gouvernement, et non pas sur le peuple françois, qu'il nous est encore permis d'espérer que des circonstances plus favorables amèneront quelque heureux changement. C'est sans doute un bien triste spectacle, que de voir s'élever sur les ruines de toute liberté, quelques chimériques et outrés qu'en aient été les principes, un système d'usurpation la plus infâme, d'injustice la plus criante, de tyrannie la plus atroce qui ait jamais flétri les feuilles de l'histoire et déshonoré les fastes de l'univers. Cependant quand on se rappelle que c'est à la funeste prédominance de ce système que la France doit ses calamités; que c'est par elle que l'Europe est menacée de nouveaux maux; que c'est à cette odieuse et détestable tyrannie, qu'il faut imputer la prolongation de nos fléaux; dès-lors la crainte d'une animosité éternelle doit se dissiper, l'espérance de la paix doit luire encore, et le terme des hostilités se rapproche au lieu de s'éloigner. Avons-nous accusé la France de l'injustice de ses tyrans? Avons-nous renoncé à toute possibilité de réconciliation? Certainement non.

Il n'y a pas un mot dans l'adresse qui respire cette animosité perpétuelle. Elle contient au contraire une réserve pour le retour à des dispositions plus pacifiques. Dieu veuille que le moment en arrive bientôt! Mais la déclaration ne nous dit-elle pas, et ne dit-elle pas à la France, à l'Europe, que loin d'abandonner tout espoir de paix, S. M. est prête à renouveler ses efforts, dès que l'ennemi paroît vouloir y correspondre? Pouvoit-elle s'exprimer plus positivement pour prévenir toutes les appréhensions de l'honorable baronet? On n'y trouve pas un mot contre la nation françoise, et même en se plaignant de ceux qui la gouvernent, on n'y témoigne aucune répugnance pour traiter avec eux, si par eux la paix peut être obtenue. Cependant, est-il probable qu'elle puisse l'être, vu les principes qu'ils professent, vu les moyens qu'ils ont acquis, et par lesquels ils maintiennent leur pouvoir? C'est ce que je n'entreprendrai pas de discuter. Mais quoique S. M. pût désirer qu'un changement de gouvernement en France rendit la paix plus facile, elle ne regarde pas cet événement comme indispensable pour traiter; et maintenant même que ses armes viennent d'être couronnées par des succès distingués, elle est prête à conclure avec ce même gouvernement, aux conditions modérées et conciliantes qu'elle a proposées. (*La suite ci après.*)

Suite des pièces relatives à la négociation, &c.

No. 42. Dépêche de lord Malmesbury, de même date. — Dans la conférence du 14, après avoir donné les plus fortes assurances du désir que le Directoire avoit de faire la paix, un des plénipotentiaires dit qu'il avoit ordre de présenter un acte dont l'objet étoit de demander si lord Malmesbury étoit autorisé à traiter sur le principe d'une restitution générale de toutes les possessions que l'Angleterre avoit prises non seulement aux François, mais encore aux alliés. Il ajouta que cette demande & celle d'une réponse formelle avant d'entrer en négociation, ne pouvoit être attribuée à d'autre motif qu'au désir sincère qu'avoit le Directoire d'obtenir une conclusion heureuse, mais surtout prompte. L. M. répondit que s'il pouvoit conserver quelque espérance de rencontrer des dispositions pacifiques dans le gouvernement françois, elle ne naîtroit que de la confiance qu'il pouvoit mettre aux assurances qu'on lui en donnoit; puisque le parti adopté par le Directoire n'étoit propre qu'à faire une impression toute contraire. Il ne devoit pas s'attendre à une pareille question après ce qui s'étoit passé, & encore moins imaginer qu'il la regarderoit comme le moyen de parvenir promptement à une pacification; que la question contenue dans la note qu'on venoit de lui remettre étoit mot pour mot celle qu'on lui avoit faite le 14 Juillet, à laquelle il avoit répondu de lui-même le 15, & de la part de sa cour le 24; que depuis deux mois les notes qu'il avoit remises à cet effet, étoient restées sans réponse; que leurs prédécesseurs avoient donné pour motif d'un si long délai, la résolution décidée du gouvernement françois d'accueillir les propositions raisonnables de S. M. & de consulter ses alliés; que par conséquent il ne pouvoit qu'être très surpris qu'on revint au point d'où l'on étoit parti depuis si

longtems. Le plénipotentiaire françois fit un discours très beau pour prouver que c'étoit afin d'activer la négociation, que cette demande étoit faite si spécialement, & il intima que le Directoire ne feroit rien de plus tant qu'on ne lui auroit pas donné une réponse pleine & satisfaisante. L. M. l'interrompit pour lui dire que c'étoit le vrai moyen de rompre tout d'un coup la négociation, puisqu'on savoit qu'il ne pouvoit pas avoir de tels pouvoirs, & qu'en supposant même qu'il les eût, il ne pouvoit en convenir sans admettre le principe lui-même, auquel cas il n'y auroit plus rien à négocier. L'autre plénipotentiaire françois prit la parole pour observer qu'il resteroit encore plusieurs articles à proposer & plusieurs points qui amèneroient une discussion importante. L. M. dit que chaque mot qu'il entendoit, étoit une nouvelle difficulté. Sans lui répondre, le plénipotentiaire qui avoit parlé le premier, prétendit que l'aveu d'avoir des pouvoirs d'une certaine étendue, n'entraîneroit pas la nécessité d'en faire usage; qu'on ne demandoit que cet aveu, afin de déterminer la forme que la négociation prendroit. L. M. répliqua que ses pouvoirs étoient aussi étendus qu'ils pouvoient l'être; qu'au reste, la question ne tendoit pas à connoître l'étendue de ses pouvoirs, mais l'étendue de ses instructions. Il persista à dire qu'il y avoit deux mois qu'il avoit donné sa réponse. Dans la même séance, L. M. rend compte de la conférence qu'il eut le 17. Après un préambule, dans lequel il fit voir que le parti que le Directoire prenoit, étoit en contradiction directe avec les assurances qu'ils donnoient de ses intentions pacifiques; il leur dit qu'il lui paroïssoit qu'on exigeoit qu'il produisît ses pleins pouvoirs, ou plusieurs instructions, & que s'il refusoit d'y consentir, ou, si en y consentant, on trouvoit qu'il n'étoit pas autorisé à traiter sur le principe établi par eux, il devoit quitter Lille dans 24 heures & retourner à sa cour pour en être autorisé à admettre ce principe, si elle vouloit que la négociation continuât. Les plénipotentiaires françois répondirent qu'il avoit saisi la véritable intention de leur note. L. M. leur dit que puisque c'étoit là un *sine qua non* même à toute discussion préliminaire, il ne lui restoit plus qu'à demander ses passeports pour partir le lendemain matin. Ils déclarèrent qu'ils avoient les mains liées par un arrêté du Directoire, & ne laissèrent pas même entrevoir qu'il pouvoit écrire pour demander de nouvelles instructions. Cependant il crut devoir leur rappeler qu'il étoit autorisé à recevoir tout contre-projet. Mais cela ne servit de rien, alors il annonça qu'il partiroit le lendemain.

(La suite ci-après.)

De Venise, le 17 Novembre.

L'animosité du peuple contre les démocrates augmentant de plus en plus, le général Serrurier a dû publier une nouvelle proclamation dans laquelle il ordonne, qu'à l'exception des gens attachés à la maison du chargé d'affaires de S. M. l'Empereur, personne ne pourra porter la cocarde impériale; il est aussi défendu aux femmes de porter des plumes blanches. Comme un grand nombre d'habitans avoient arboré cette cocarde, il en est résulté des rixes très sérieuses entre eux et les citoyens qui ne la portoient point. La garde nationale, pour n'être point insultée, avoit déposé son uniforme, et elle refusoit de faire le service, en alléguant sa prochaine suppression. Le général Serrurier, dans une autre proclamation, assure qu'il maintiendra ce corps, qui est nécessaire à la police,

et qu'il punira quiconque osera manquer aux égards dus à l'uniforme de garde nationale. Une troisième proclamation enjoint aux habitans d'acquiescer les taxes auxquelles ils avoient été imposés, et qu'ils refusoient de payer, par haine contre la démocratie.

Hier, il est arrivé ici 2000 hommes de la division du général Victor, venant du Frioul. Ce matin, ils ont pris la route de Padoue pour retourner en France. L'on assure que les autrichiens entrèrent ici le 25 de ce mois; M. le général de Terzi commandera, dit-on, les troupes destinées à prendre possession de notre pays.

Il circule une invitation du Directoire de Milan à tous les patriotes vénitiens et aux troupes de ligne, de passer au service de la République Cisalpine; il les engage en outre à conduire à Ferrare tous les effets, armes et munitions qu'ils pourront emporter, en les assurant que la valeur leur en sera payée en espèces sonnantes. Il vient aussi de paroître une proclamation du général Buonaparte sur le même objet, et à peu-près de la même teneur. Le citoyen Dandolo, qui est de retour de Milan, a osé se rendre à la municipalité pour lui proposer de se rendre à l'invitation. La municipalité a non seulement rejeté cette offre, mais elle a protesté solennellement contre les pièces susmentionnées, et les a renvoyées au général Serrurier et au général Buonaparte, en leur observant que tous les objets que l'on voudroit enlever sont la propriété de la nation en masse.

De Vicence, le 17 Novembre.

Les françois sont sur le point de nous quitter, et les Autrichiens sont attendus dans peu. Le 13, il est arrivé ici trois commissaires de l'Empereur, qui se sont remis aujourd'hui en route pour se rendre à Padoue.

Il est parti trois bataillons de troupes françoises pour Venise, où ils doivent s'embarquer pour être transportés à Corfou. L'on dit que les habitans de cette isle se sont soulevés contre les françois, & que des vaisseaux anglois qui croisent sur les côtes, menacent d'un débarquement.

De Milan, le 17 Novembre.

Le général Buonaparte a nommé parmi nos nouveaux législateurs, huit des membres de la municipalité vénitienne les plus zélés pour la démocratie; ce sont: Dandolo, Gallini, Melancin, Collalto, Widiman, Ferro, Armano et Sordina. Quelques-uns ont refusé, dit-on, d'accepter. L'on assure aussi que plusieurs autres personnes tant du Bolonois, du Ferrarois, que de la ci-devant Lombardie, qui avoient été nommés représentans, se sont pareillement excusés.

Le premier acte de notre corps législatif sera de nommer une commission, à laquelle sera appelé le ministre de la guerre, & qui sera chargée de s'affurer si les forteresses de Mantoue, de Ferrare & Peschiera sont suffisamment approvisionnées pour un an. Pareille recherche aura lieu à chaque renouvellement du corps législatif. L'élection du premier tiers, qui aux termes de la constitution, doit se faire par le peuple, est fixée au 1^{er} Germinal de l'an VII.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 21 Novembre

Le contre-amiral Latouche va commander une flottille de bâtimens de la république, armés en course dans le port de Toulon, par le banquier Abbéma. Elle est composée de trois frégates et deux bricks. Ces armemens se multiplient dans tous nos ports de la Manche et de l'Océan, et commencent à inquiéter sérieusement le commerce anglois.

Le citoyen Verninac, ci-devant ambassadeur de la république française à Constantinople, épouse, dit-on, l'une des filles de Charles Delacroix, et doit aller reprendre, immédiatement après, la place qu'il occupoit avant Aubert-Dubayet.

Dernièrement le conseil des 500 rejetta la motion de Malibrant, qui proposoit de donner cent mille écus à Buonaparte. Aujourd'hui, la *Clef des Cabinets* nous assure que les deux conseils sont convenus de lui faire présent de la terre de Chambord, que Louis XV. donna au maréchal de Saxe pour prix de ses victoires, de substituer le nom de Buonaparte à celui de Chambord, et de joindre à ce don la maison ci-devant Baujon, en imposant à la rue où elle est située, le nom de son nouveau possesseur. Le journaliste ajoute que le gouvernement paroît être le moteur de ces résolutions, qui ont d'avance le suffrage du public.

Le ministre de l'intérieur, dit un de nos journaux, convaincu de l'excellence des principes des *Théophilantropes*, vient de donner son consentement à la demande faite par ceux de Versailles, de la Chapelle du ci-devant Roi.

On assure que l'aéronaute Garnerin prépare de nouvelles expériences, & demande au Directoire la permission de lier son 7^{ème} voyage zénith avec les fêtes qu'on donnera pour célébrer la paix. Il propose, si le vent le favorise, d'aller de Paris en Autriche en 24 heures, & de renouveler, en partant, son expérience du parachute, mais sur un animal..... Ce n'est pas tout: le citoyen Garnerin, sans être allarmé du sort tragique de Pilâtre des-ROSiers, veut effectuer le passage de la Manche, & se rendre dans un ballon de Calais en Angleterre.

De Vienne, le 20 Novembre.

C'est demain que M. le comte de Lehrbach doit se mettre en route pour Rastadt. M. le comte de Cobenzel partira, dit-on, le 22, et M. le comte de Metternich le 23.

L'on parle de la suppression de plusieurs couvens et abbayes.

De Rastadt, le 24 Novembre.

M. le général comte de Mœrfeldt, porteur de la ratification du traité de paix, vient d'arriver ici de Vienne. Il a quitté cette capitale le 18.

Il est passé aujourd'hui un courrier du général en chef Augereau, qui se rend par Francfort à Wetzlar, et de-là à Bonn.

Outre les députés particuliers de différens états de l'Empire, que nous avons déjà nommés, il est encore arrivé, ou il doit arriver incessamment: — De la part de Brandenbourg, M. le Baron de Jacobi, ambassadeur à Londres. — De la part Hesse Cassel, M. le conseiller privé et ministre de Waitz. — De la part de Wurtemberg, M. de Mandelslohe. — De la part des différens cantons de l'ordre équestre immédiat, M. le Baron de Bergstadt, M. le Baron de Gamminger, M. le Baron de Gagern, M. le comte de Hanoldstein. — De la part, des comtes d'Empire, M. le conseiller aulique comte de Solms, M. le comte de Sickingen (les autres députés ne sont pas encore connus) — De la part de Manhe, M. le comte de Truchsess et M. le chevalier de Bray. — *Ambassade Suédoise*: M. le général-major, comte de Ferfen, ambassadeur; M. de Bildt, ministre près la diète; M. Scherbing, secrétaire de légation.

L'on assure qu'il doit aussi arriver des députés des républiques Cisalpine et Ligurienne.

De Rastadt, le 25 Novembre.

Il vient d'arriver un courrier de Buonaparte, avec la nouvelle que ce général est arrivé hier matin à Bâle; il le proposoit de repartir dans l'après-midi, et de se rendre ici par Fribourg et Offenbourg. Le même courrier a commandé 20 chevaux sur toute la route, pour le commandant en chef et sa suite. La réception de Buonaparte à Bâle a été des plus brillantes.

M. l'ambassadeur le comte de Ferfen a reçu aujourd'hui comme courrier, un officier de la cour, porteur de la notification du mariage de S. M. ainsi que des ordres dont Elle a décoré L. A. le prince régnant et le prince héritaire. Son Exc. est partie aussitôt pour Carlsruhe.

P. S. Dans ce moment, arrive le général Buonaparte, dans une voiture à 8 chevaux, escortée par un officier et 25 hussards autrichiens du régiment de Veczay. Il est descendu au château, où il a été reçu par le général Berthier et les autres officiers français déjà arrivés, ainsi que par le Maréchal de la cour de Bade.